

Image not found or type unknown



Caution difficile à récupérer

Par **mars34**, le **12/07/2009** à **14:27**

Bonjour, rncela va faire plus de deux mois que je quitte mon ancien appartement après plusieurs coups de téléphone et n'ayant pas pu récupérer, j'ai envoyé un courrier avec accusé de réception, comme par hasard j'ai été très contacté et là à ma grande surprise un chèque de 840 euros m'a été remis alors que ma caution est d'un montant de 1060 euros. L'explication est que l'on me compte 150 euros en moins pour les ordures ménagères de 2008 et ensuite 120 euros pour les ordures ménagères de 2009. Je trouve que cela fait beaucoup pour une durée d'un mois de janvier à avril. Je voudrais savoir qu'elles sont mes recours et quelle marche je dois suivre pour récupérer ma caution au complet. Merci d'avance. rnrnrncordialement.

Par **Solaris**, le **12/07/2009** à **21:22**

Bonjour, rnrnrnDemandez les justificatifs ('avis d'impôt...') des ordures ménagères pour savoir ce qu'il en est.

Par **Marion2**, le **12/07/2009** à **21:31**

Bonsoir, rnrnrnPour les ordures ménagères, vous devez payer au prorata de votre temps d'occupation. rnrnSolaris a raison, demandez l'avis des impôts fonciers pour 2008 et 2009 (l'enlèvement des ordures ménagères est indiqué sur cet avis d'imposition). rnrnrnCordialement.